

L'accord de libre-échange agricole Maroc-UE, une reconnaissance du sérieux et de la crédibilité du Royaume

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-02-2012 22:00:31

L'accord de libre-échange agricole entre le Maroc et l'Union européenne (UE) est une reconnaissance du sérieux du Maroc et de sa crédibilité en tant que partenaire de l'UE, a affirmé lundi le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Aziz Akhannouch.

Répondant à une question à la Chambre des représentants, M. Akhannouch a indiqué que l'adoption de cet accord avec une "majorité confortable" constitue une "reconnaissance du sérieux du Maroc et de sa crédibilité en tant que partenaire de la politique européenne de voisinage et du développement durable, et aussi un triomphe du gouvernement, de la diplomatie parlementaire et des acteurs marocains qui sont parvenus à défendre avec fermeté la position du Royaume et ses intérêts".

Le parlement européen, réuni jeudi dernier en séance plénière à Strasbourg, avait adopté le projet d'accord par 369 voix pour, 225 contre et 31 abstentions.

Cet accord, qui fait suite à trois années de rudes négociations est "équilibré et profite aussi bien au Maroc qu'à l'UE", a indiqué M. Akhannouch, ajoutant qu'il offre au Maroc de nouvelles opportunités d'accès au marché européen et lui permettra en même temps d'assurer un meilleur approvisionnement de son marché en intrants agricoles.

Il contribuera également au renforcement du partenariat entre les deux parties qui ont inauguré une nouvelle étape dans leurs relations dans le cadre du Statut avancé, a-t-il dit, relevant que cette nouvelle dynamique est de nature à améliorer le climat des échanges entre les professionnels marocains et européens.

L'accord de libre-échange agricole entre le Maroc et l'UE prévoit des mesures de libéralisation réciproque des produits agricoles qui permettront notamment d'augmenter les volumes des exportations marocaines de fruits et légumes sur le marché européen et de baisser les droits de douanes appliqués de part et d'autre.

Il instaure aussi une libéralisation avec effet immédiat de 55 pc des droits de douane sur les produits agricoles et les produits de la pêche de l'UE (contre 33 pc actuellement) et de 70 pc des droits de douanes sur les produits agricoles et ceux de la pêche du Maroc (contre 1 pc actuellement) et ce, sur une période de dix ans.

En termes de valeur, l'accord devrait entraîner la libéralisation sans délai 45 pc des exportations de l'UE vers le Maroc et 55 pc des importations européennes en provenance du Maroc. Il permettra également d'accroître les concessions dans le secteur des fruits et légumes.

M. Akhannouch a indiqué, d'autre part, que les produits marocains de la pêche continueront d'accéder librement au marché européen, alors que les produits de la pêche provenant des pays

européens ont été répertoriés dans trois catégories.

Il a ajouté que cet accord porte sur d'autres secteurs de coopération dans le domaine de la sécurité sanitaire et permettra au Maroc de bénéficier du soutien institutionnel européen pour qu'il puisse renforcer ses structures de contrôle sanitaire, vétérinaire et végétal.

Le ministre a fait savoir que l'actuel accord de pêche est toujours en vigueur et expirera fin 2014, relevant que c'est le protocole, dont la durée a été fixée en un an, qui n'a pas été renouvelé par le Parlement européen.

MAPF